

**Nouveau rôle d'évaluation foncière : la hausse des valeurs
reflète l'effervescence du marché immobilier**

Mont-Blanc, 27 septembre 2023 – La Municipalité de Mont-Blanc a pris acte du dépôt, le 13 septembre dernier, du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière pour lequel est mandatée la MRC des Laurentides. Ce rôle, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024, reflète une hausse marquée de 73 % de la valeur totale des propriétés sur le territoire de Mont-Blanc à la date de référence du 1^{er} juillet 2022. La richesse foncière passera ainsi de 806 millions de \$ à 1,391 milliard de \$, soit une augmentation de 585 millions de \$.

Les propriétaires peuvent dès maintenant consulter la valeur de leur propriété au nouveau rôle en se rendant à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture des bureaux municipaux. Un ordinateur dédié sera mis à la disposition des usagers.

Effet des variations d'évaluation sur les comptes de taxes

Le Service de la trésorerie de la Municipalité de Mont-Blanc tient à faire un rappel important à l'occasion de ce dépôt de rôle triennal. Bien que la taxation municipale soit répartie entre tous les propriétaires du territoire en fonction de la valeur de leur propriété et de son usage, l'augmentation généralisée de la valeur foncière qui se produit lors d'un dépôt de rôle ne se traduit pas nécessairement par une hausse de taxes.

En effet, les propriétés dont la hausse de valeur se situe dans la moyenne de 73 % seront peu affectées par le nouveau rôle, voire aucunement. Les propriétaires dans cette situation doivent néanmoins s'attendre à une hausse de taxes annuelle liée au budget 2024 de la Municipalité. Les propriétés avec une augmentation de valeur plus grande que la moyenne pourraient pour leur part subir une hausse de taxes supérieure à la moyenne des autres contribuables.

Les taux de taxes pour 2024 seront fixés dans le cadre de l'adoption du budget lors d'une séance spéciale en décembre prochain. Le Conseil municipal, appuyé des fonctionnaires, tiendra compte du dépôt de ce nouveau rôle pour ajuster à la baisse les taux de taxation afin de compenser la hausse globale des valeurs. Toutefois, les propriétaires doivent s'attendre à une hausse annuelle des taxes liée au budget 2024. Le Conseil s'assurera comme toujours de respecter la capacité de payer des citoyens et des citoyennes dans une approche rigoureuse et responsable permettant à la Municipalité de remplir ses obligations dans un contexte de forte inflation.

Comprendre son évaluation (basée sur la valeur au 1er juillet 2022)

Les personnes qui souhaitent mieux comprendre leur évaluation sont invitées à consulter la section du site Internet de la MRC des Laurentides portant sur le rôle d'évaluation en visitant mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere.

En cas de désaccord avec leur évaluation, les propriétaires trouveront également dans cette section les informations pour demander une révision de leur évaluation foncière ainsi que le formulaire prévu à cette fin.

Avant d'entreprendre ce processus, les propriétaires doivent toutefois se demander si la nouvelle évaluation correspond à la valeur de leur propriété au 1^{er} juillet 2022. Puisque des frais non remboursables sont exigés lors du dépôt du formulaire, la Municipalité et la MRC recommandent fortement aux propriétaires de se renseigner adéquatement sur le site Web de la MRC avant de transmettre une demande de révision.

La date limite pour déposer une contestation est le 30 avril 2024. La demande signée et complète doit être déposée en main propre à l'hôtel de ville de Mont-Blanc ou transmise par courrier recommandé, en incluant le paiement complet des frais (chèque libellé à l'ordre de la MRC des Laurentides).

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service de l'évaluation foncière de la MRC des Laurentides :

MRC des Laurentides

Service de l'évaluation foncière

(819) 326-0666, poste 1023

(819) 425-5555, poste 1023

evaluation@mrclaurentides.qc.ca

Source :

Municipalité de Mont-Blanc

Service de la trésorerie

819 688-2161 poste 223

taxation@mont-blanc.quebec